

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE SCAN ÉTABLIT GRATUITEMENT LE PERMIS DE CONDUIRE DÉFINITIF SOUS CONDITIONS

Dès le 1^{er} juillet 2013, le SCAN va établir gratuitement le permis de conduire définitif pour tous les conducteurs qui ont terminé leur période probatoire de 3 ans sans infraction s'ils ont suivi le premier cours de formation complémentaire dans les 6 mois après l'obtention du permis à l'essai.

Dans le cadre de sa mission de prévention et de sécurité auprès des jeunes et notamment des nouveaux conducteurs, le SCAN souhaite encourager les détenteurs du permis de conduire à l'essai à suivre rapidement les cours de formation complémentaire, en particulier le premier jour. Pour rappel, la formation complémentaire inclut deux journées de cours. La première journée a pour but d'améliorer la capacité des participants à prévoir les situations dangereuses de la circulation et à les éviter.

« Il y a trop de détenteurs de permis de conduire à l'essai qui attendent la fin de la période probatoire pour débiter les cours de formation obligatoire. Pour inciter les jeunes conducteurs à s'engager rapidement dans la démarche de formation complémentaire obligatoire, le SCAN convertit désormais le permis à l'essai en permis définitif gratuitement si le premier cours de formation complémentaire est effectué dans les 6 mois suivants l'obtention du permis à l'essai », précise Philippe Burri, directeur du SCAN.

Il est bien entendu que les deux autres conditions restent valables pour obtenir le permis de conduire définitif, soit avoir atteint la fin de la période probatoire de 3 ans et n'avoir commis aucune infraction pendant cette période. En suivant son premier cours de formation complémentaire dans les 6 premiers mois, le jeune conducteur économise donc l'émolument d'établissement du permis de conduire définitif soit CHF 45.-.

Dans le cadre des échanges entre le SCAN et les formateurs, les partenaires sont unanimes pour considérer qu'il est essentiel d'engager le jeune conducteur rapidement dans ces deux jours de formation afin que leur effet soit optimum. Le Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) partage aussi cet avis dans son analyse de l'efficacité de la formation en deux phases. On peut lire dans le rapport du bpa la phrase suivante: " Si les cours étaient suivis beaucoup plus tôt, la sécurité pourrait s'en trouver nettement renforcée".

Un mois avant la fin de la période probatoire, le conducteur peut effectuer sa demande de permis de conduire définitif en ligne sur www.scan-ne.ch/PermisDefinitif.

D'autres informations sur la formation en deux phases sur : www.2phases.ch .

Neuchâtel, le 05 juin 2013.

Pour tous renseignements complémentaires:

Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe1.burri@ne.ch